



Compte rendu du conseil municipal du jeudi 9 février 2017 à 20H00

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Madame Annick Niporte, Madame Antoinette Graff, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie-Luce Bon, Madame Nathalie Weill, Monsieur Jean- Michel Bon, Madame Claudine Lenet, Monsieur Philippe Michaud, Madame Nathalie Vieillard, Monsieur Christophe Leloup, Madame Sandrine Renault, Monsieur Christophe Louet, Monsieur Rémy Aubry.

Absents Excusés : Madame Olga Pecaud (procuration à Madame Annick Niporte), Monsieur Serge Bavard (procuration à Monsieur Gérard Leguay)

Monsieur Rémy AUBRY est élu secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 5 janvier 2017

1- Subvention de fonctionnement pour le budget annexe - centre d'hébergement

Le maire propose au conseil municipal de voter une première subvention d'exploitation de 20 000 € au budget annexe centre d'hébergement, les recettes étant insuffisantes pour honorer toutes les dépenses, en indiquant que les crédits seront inscrits au budget 2017 de la commune en section dépenses de fonctionnement.

C. Leloup s'inquiète du même constat annoncé chaque année, le manque de fréquentation étant lié au manque d'action, il reconnaît que les recettes ont augmenté, mais les charges également, il doute que l'augmentation des tarifs aux particuliers soit la solution.

Le maire admet l'importance des charges de fonctionnement, en précisant que les recettes ont triplé, malgré le caractère industriel et commercial de ce budget, il est impossible d'augmenter les tarifs. Il souhaite arriver progressivement à un équilibre financier sans alourdir les charges de personnel.

C. Albert propose de reclassifier ce service comme étant à vocation sociale et de l'intégrer au budget principal. Il propose également une augmentation des tarifs.

Pour D. Duchamp, la vraie question concerne l'activité de cet équipement et les retombées en terme d'image pour la commune de Selongey.

À la suite de ces nombreuses interventions, le conseil municipal approuve le versement de cette subvention à la majorité (l'opposition vote contre).

2- Commission d'appel d'offre - désignation des membres

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marc Bourgetel, siégeant à la commission d'appel d'offre, il est rappelé les textes du code des marchés publics afin de pourvoir le poste de membre titulaire. C. Albert étant membre suppléant, il devient membre titulaire, la nouvelle CAO, est désormais composée de :

- membres titulaires : Serge bavard, Christian Albert et Christophe Leloup
- membres suppléants : Philippe Brunot et Sandrine Renault

Le conseil municipal prend acte de cette modification.

3- SICECO- travaux

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux réalisés par le SICECO et leur financement comme suit :

- extension éclairage public rue Philippe pour un montant total de 6 040 € H T, financé à hauteur de 2 416 € par le SICECO, le montant restant à la charge de la commune est de 3 624 € HT.

- rénovation de l'éclairage public, accès gymnase, pour un montant total de 11 010 € H T, financé à hauteur de 6 606 € par le SICECO, le montant restant à la charge de la commune est de 4 404 € HT.

- extension éclairage public ruelle des communaux pour un montant total de 10 279 € H T, financé à hauteur de 4 111€ par le SICECO, le montant restant à la charge de la commune est de 6 128 € HT.

4- Service de l'eau - avenant n° 2 au contrat

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant au contrat d'affermage avec SUEZ, afin de prendre en compte 2 nouvelles réglementations modifiant les conditions d'exploitation du service public de l'eau potable. Il s'agit en premier lieu de la loi N°201-344 du 14 mars 2014 dite « loi Hamon » imposant aux fournisseurs d'eau potable un formalisme spécifique pour la contractualisation des abonnements, en particulier à distance, le délégataire a revu son processus d'abonnement de façon à pouvoir :

- apporter la preuve de l'envoi aux clients nouvellement abonnés de la confirmation des informations précontractuelles
- permettre de conclure des contrats d'abonnement par voie électronique
- de recueillir et archiver la commande préalable émise par le client (orale, courrier ou courriel)

En second lieu, le conseil constitutionnel a jugé que la « loi Brottes » interdisait les coupures d'eau aux résidences principales des usagers particuliers tout au long de l'année.

Le règlement du service doit donc être mis à jour pour prendre en compte ces évolutions législatives. Cet avenant n'entraîne pas de modification des tarifs.

5- Communauté de communes Tille et Venelle - convention de mise à disposition de biens

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de la chambre funéraire, compétence de la communauté de communes. Il est précisé que cette compétence fait l'objet d'une délégation de service public à un prestataire privé.

6- Actualisation du tableau des effectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) plusieurs décrets ont été publiés en 2016, qui entraîne une modification du tableau des effectifs des agents titulaires, pour une application au 1^{er} janvier 2017. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs des agents titulaires comme suit :

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	GRADE « PPCR » à compter du 1 ^{er} janvier 2017	Durée hebdomadaire
TECHNIQUE	C	7 Adjoints technique 2 ^{ième} classe	Adjoint technique territorial	35h00
TECHNIQUE	C	1 Adjoint technique 2 ^{ième} classe	Adjoint technique territorial	17h30
TECHNIQUE	C	1 Adjoint technique 2 ^{ième} classe	Adjoint technique territorial	23h30
TECHNIQUE	C	3 d'Adjoint technique 1 ^{ième} classe	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ième} classe	35h00
ANIMATION	C	1 Adjoint territorial d'animation 2 ^{ième} classe	Adjoint territorial d'animation	35h00
ANIMATION	C	1 Adjoint territorial d'animation 2 ^{ième} classe	Adjoint territorial d'animation	26h00
ANIMATION	B	1 Animateur	Animateur	35h00
MEDICO SOCIALE	C	1 ATSEM 1 ^{ière} classe	ATSEM principal 2 ^{ième} classe	25h00
MEDICO SOCIALE	C	1 ATSEM 1 ^{ière} classe	ATSEM principal 2 ^{ième} classe	35h00
MEDICO SOCIALE	C	1 ATSEM principal 2 ^{ième} classe	ATSEM principal 2 ^{ième} classe	35h00
MEDICO SOCIALE	B	1 Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	35h00
CULTUREL	C	1 Adjoint du patrimoine 2 ^{ième} classe	Adjoint territorial du patrimoine	15h00
ADMINISTRATIF	C	1 Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	26h00
ADMINISTRATIF	C	1 Adjoint administratif 2 ^{ième} classe	Adjoint administratif territorial	35h00
ADMINISTRATIF	C	1 Adjoint administratif 2 ^{ième} classe	Adjoint administratif territorial	26h00
ADMINISTRATIF	C	1 Adjoint administratif 1 ^{ière} classe	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ième} classe	35h00
ADMINISTRATIF	B	1 Rédacteur	Rédacteur	35h00
ADMINISTRATIF	A	1 Attaché territorial	Attaché territorial	35h00

Il est également précisé que cette réforme engendre une augmentation de la masse salarial entre 2017 et 2020.

7- Cessions de terrains

La vente des parcelles A759 et A894 est retirée de l'ordre du jour, à la demande de l'exploitant agricole, membre du conseil municipal, afin d'engager une réflexion sur d'éventuels échanges.

a. Parcelles n° 118- 786- acquéreur Mr Laurent Boulogne

Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder à Mr Laurent Boulogne la parcelle cadastrée G 118 d'une superficie de 830 m² et la parcelle cadastrée G 786 d'une superficie de 875 m² au prix de 0.50 € le m². Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

b. Parcelles n°772-770-771-774-894 et AK 508 AK 510

Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder à Mr Hugues Charpenet les parcelles suivantes au prix de 0.50 € le m² :

- Parcelle cadastrée A 772 d'une superficie de 390 m², parcelle cadastrée A 770 d'une superficie de 140 m², parcelle cadastrée A 771 d'une superficie de 225 m², parcelle cadastrée A 774 d'une superficie de 780 m²,
- Et à la SCI MAEMI : les parcelles AK 508 d'une superficie de 79 m² et AK 510 d'une superficie de 70 m² au prix de 25 € le m².

Les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

8- Echanges de terrain entre la commune et le GIE de la Venelle

Après avis favorable de la commission agricole qui a eu lieu le 2 février dernier, le conseil municipal approuve à l'unanimité les différents échanges de terrains disséminés sur le territoire, entre le GIE de la Venelle et la Commune de Selongey. Ces échanges se feront à titre gratuit, les frais seront pris en charge par le demandeur.

9- Cession du préfabriqué de l'ancienne bibliothèque

Le conseil municipal approuve la cession à titre gratuit du préfabriqué de l'ancienne bibliothèque à la société de chasse de Selongey, celle-ci assurera le démontage et le recyclage.

10- Informations diverses et questions des conseillers

Le maire rend compte de l'avancée des différents projets en cours :

- la viabilisation des parcelles, rue des carrières, est terminée
- la 1ère tranche des travaux route d'Is-sur-Tille sera réalisée en 2017. Le conseil départemental prend en charge la réalisation de la couche de roulement
- pour le réseau d'eau potable, la dernière rue prioritaire est la rue de la Charme, ces travaux seront inscrits au budget 2017
- la commune a engagé le renouvellement du contrat d'affermage eau et assainissement avec le cabinet SPEE
- les travaux de la seconde tranche du foyer commenceront avant le 15 mai. Le planning est en cours de validation par les entreprises
- la commune lancera prochainement un appel d'offres pour assurer la maîtrise d'œuvre du gymnase
- la compétence périscolaire sera transférée à la communauté de communes au 1er janvier 2018, ce qui engendrera une baisse de la fiscalité communale
- on observe une baisse significative des enfants scolarisés sur le territoire avec la suppression d'une classe maternelle pour le RPI voisin et la fermeture provisoire d'une classe de l'école élémentaire de Selongey
- l'ensemble du conseil municipal se dit inquiet du transfert de 80 postes de la SEB sur un autre site. Il y aura un impact sur l'économie locale.

La séance est levée à 21h20

Le secrétaire de séance

Rémy AUBRY



Le maire

Gérard DEGUAY

